

Pension : enseignants à nouveau dindons

Exit la bonification pour diplôme pour la pension des fonctionnaires. Le projet de loi du ministre Bacquelaine est débattu aujourd'hui en commission de la Chambre. Premiers touchés : les enseignants.

La perte pourrait monter jusqu'à 200 € brut par mois. Conséquent. Georges Gilkinet, député écolo à la Chambre, a pris sa calculatrice en lorgnant sur celle de la CGSP enseignement. Au centre de ses préoccupations : la pension des enseignants.

En effet, le ministre des Pensions, Daniel Bacquelaine « a présenté à la Chambre, juste avant le congé de Pâques, son projet de loi supprimant la bonification des années d'études dans le calcul de la pension. »

Cela avait déjà été évoqué, maintenant le projet est là et il doit être débattu, aujourd'hui, en commission des affaires sociales de la Chambre. Ce qui explique que certains se sont penchés sur les conséquences.

En gros, on y supprime la gratuité de la prise en compte des périodes d'études dans le calcul de la pension.

Payer une cotisation

À partir du 1^{er} juin 2018, « les années d'études ne seront prises en compte pour le calcul de la pension que moyennant le paiement d'une cotisation de régularisation. » Soyons complets : « Cette cotisation existe pour les salariés et pour les indépendants. »

Cette cotisation de régularisation s'élève à 1500 euros par année d'étude (déductibles). « Elle devrait être payée en début

de carrière, ce qui, en plus d'être un fameux pari sur l'avenir, est particulièrement difficile à assumer financièrement. Et ceux qui ne pourront faire face à ces dépenses verront leur pension rabotée. »

C'est ici que le député vert s'est penché sur les chiffres : « La bonification pour diplôme pour les pensionnés du régime et

la fonction publique représentait, entre 2010 et 2015, environ 8 % de la pension moyenne chez les hommes et 6,7 % chez les femmes. » Bref, on arrive vite à 1000 € de perdu annuellement.

Se basant sur la méthode de calcul de la CGSP enseignement, « une institutrice maternelle, avec 42 ans et 4 mois de carrière, pourrait ainsi perdre jusqu'à 223 € brut de pension chaque mois. »

Un projet de 150 pages

Bref, pour le député écolo, le ministre Bacquelaine « n'en finit plus de diminuer les droits des pensionnés. En agissant de la sorte, le ministre des Pensions est en train de mettre à mal notre système de pension légale, touchant notamment celles et ceux qui sont en charge de l'éducation de nos enfants. »

Sûr que ce projet de loi « relatif à l'harmonisation de la prise en compte des périodes d'études pour le calcul de la pension », un texte de 150 pages, sera débattu en commission. ■ **A.J.**